



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

Service Etat civil – Elections – Cimetière

Tél : 04.90.39.71.31.

LE BAPTEME REPUBLICAIN

Le baptême républicain (appelé également « baptême civil ») est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil. Les certificats délivrés pour l'occasion ne présentent aucune valeur juridique.

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale.

Conditions à remplir : uniquement les enfants en bas âges et justifier que l'un des deux parents est domiciliés sur la commune.

Démarches pour un dossier de baptême républicain :

Les dossiers sont à retirer par les parents. La date et l'heure de célébration du baptême sont fixées lors du retrait du dossier.

Prise de rendez-vous pour un dossier de baptême civil :

- Sur le site de la ville de Sorgues : Vivre / Démarches / Etat Civil / Baptême civil
ou
- Par téléphone au 04.90.39.71.00

Pièces à produire :

- Livret de famille des parents (**original et photocopie**)
- Renseignements concernant les parents
- Renseignements concernant le parrain et la marraine, ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité

Le certificat de baptême républicain signé par les parents, le parrain, la marraine et l'officier d'état civil sera remis aux intéressés.